



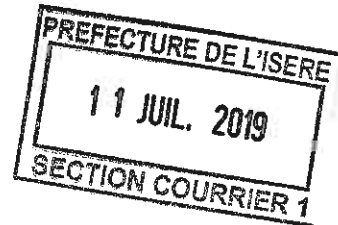
OFFICE DE TOURISME DE GRENOBLE ALPES METROPOLE / EPIC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Le 20 juin 2019, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole, s'est réuni en 132^{ème} assemblée, à la Maison du Tourisme, sous la présidence de M. Fabrice Hugelé, Président de l'Office de Tourisme de Grenoble-Alpes Métropole.

Sur 11 membres titulaires :

Étaient présents :

1. Fabrice HUGELÉ, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
2. Geneviève BALESTRIERI, représentante de Grenoble Alpes Métropole,
3. Antoine BACK, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
4. Claus HABFAST, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
5. Dominique ESCARON, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
6. Yannick BELLE, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
7. Pascal BARTHÉLÉMY, représentant la CITHI/UMIH,
8. Michel GUILLOT, représentant de la Chambre des Métiers de de l'Artisanat,
9. Hugues DE VILLARD, représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Grenoble
10. Serge PERRAUD, Syndicat National des Agents de Voyage,
11. Christian HOFFMANN, président Label Ville.



Sur les membres associés :

Étaient présents également :

12. Samia BOUKRAA, contrôle de gestion métropole et ville de Grenoble,
13. François PEYRONNET, directeur général adjoint métropole,
14. Valérie ESBÉRARD, direction de l'économie et de l'attractivité du territoire métropole,
15. Gaëlle POUESSEL, chargée de mission Tourisme, attractivité du territoire métropole,
16. Hervé THOUMINE, Trésorier Principal,
17. Yves EXBRAYAT, directeur de l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole.

Délibération n° 2019.933

Objet : Compte de gestion 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, le budget supplémentaire et la décision modificative qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

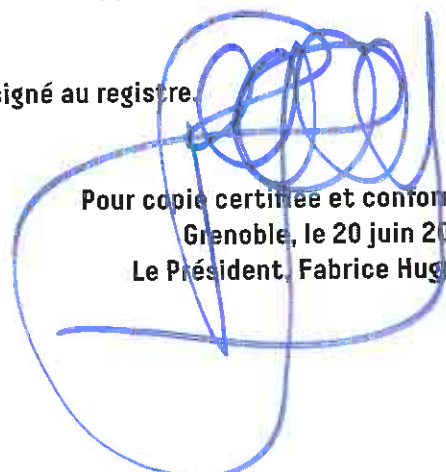
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,
- après s'être assuré que le receveur a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur décide, à l'unanimité par 9 voix Pour, d'approuver le compte de gestion 2018.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.

Transmis en Préfecture

Le



Pour copie certifiée et conforme
Grenoble, le 20 juin 2019
Le Président, Fabrice Hugelé